

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de refugies; ressources propres

2011/2128(BUD) - 28/09/2011 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE LÉGISLATIF : 2011/748/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2011 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 28 septembre 2011 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif avait un double objectif :

- renforcer les crédits de la sous-rubrique 3a du budget ;
- réviser les prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles.

L'incidence financière nette cumulée du budget rectificatif est de 41,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 0 EUR en crédits de paiement.